

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	42,15 \$	84,30 \$
Prime environnementale halocarbone (5%) (Note 1)	2,11 \$	2,11 \$
Vacances (13%)	5,75 \$	11,23 \$
Avantages imposables non payables (2.623 \$/hre)	2,62 \$	2,62 \$
Salaire brut	52,63 \$	100,26 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,84 \$	1,64 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	3,13 \$	6,06 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,35 \$	0,68 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	2,24 \$	4,27 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	2,26 \$	4,30 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,62) \$	(2,62) \$
Avantages sociaux - retraite	4,32 \$	4,32 \$
Avantages sociaux - assurances	3,03 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,27 \$	0,27 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,38 \$	0,73 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	15,05 \$	23,54 \$
Coût horaire de la main d'œuvre	67,68 \$	123,80 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,00 \$	4,00 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note .)	20,34 \$	20,34 \$
Total des autres coûts	38,01 \$	38,01 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	105,69 \$	161,81 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	11,74 \$	17,98 \$
Taux horaire suggéré	117,44 \$	179,79 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	21,08 \$	42,16 \$
Vacances (13%)	2,74 \$	5,48 \$
Avantages imposables non payables (2.623 \$/hre)	2,62 \$	2,62 \$
Salaire brut	26,44 \$	50,26 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,40 \$	0,80 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	1,52 \$	2,99 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,16 \$	0,33 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 2)	1,13 \$	2,14 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,13 \$	2,16 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,62) \$	(2,62) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	3,03 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,27 \$	0,27 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,18 \$	0,36 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	9,63 \$	13,87 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	36,07 \$	64,14 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,00 \$	2,00 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'É uvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,34 \$	20,34 \$
Total des autres coûts	36,01 \$	36,01 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	72,08 \$	100,15 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,01 \$	11,13 \$
Taux horaire suggéré	80,09 \$	111,28 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	25,29 \$	50,58 \$
Vacances (13%)	3,29 \$	6,58 \$
Avantages imposables non payables (2.623 \$/hre)	2,62 \$	2,62 \$
Salaire brut	31,20 \$	59,78 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,48 \$	0,96 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	1,82 \$	3,57 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 2)	1,33 \$	2,55 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,34 \$	2,56 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,62) \$	(2,62) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	3,03 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,27 \$	0,27 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,21 \$	0,43 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,48 \$	15,57 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	41,68 \$	75,35 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,40 \$	2,40 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,34 \$	20,34 \$
Total des autres coûts	36,41 \$	36,41 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	78,09 \$	111,76 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,68 \$	12,42 \$
Taux horaire suggéré	86,76 \$	124,18 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	29,51 \$	59,02 \$
Vacances (13%)	3,84 \$	7,67 \$
Avantages imposables non payables (2.623 \$/hre)	2,62 \$	2,62 \$
Salaire brut	35,97 \$	69,32 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,56 \$	1,12 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	2,11 \$	4,16 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,23 \$	0,46 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 2)	1,53 \$	2,95 \$
Santé et sécurité au travail (CNESTT) (<i>4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,54 \$	2,97 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,62) \$	(2,62) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	3,03 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,27 \$	0,27 \$
Prélevement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,25 \$	0,50 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,33 \$	17,27 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

47,30 \$ 86,59 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,80 \$	2,80 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Not	20,34 \$	20,34 \$
Total des autres coûts	36,81 \$	36,81 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

84,11 \$ 123,40 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	9,35 \$	13,71 \$
-----------------------------------	---------	----------

Taux horaire suggéré

93,45 \$ 137,11 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	35,83 \$	71,66 \$
Vacances (13%)	4,66 \$	9,32 \$
Avantages imposables non payables (2.623 \$/hre)	2,62 \$	2,62 \$
Salaire brut	43,11 \$	83,60 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,68 \$	1,36 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	2,55 \$	5,04 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,28 \$	0,56 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 2)	1,84 \$	3,56 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,85 \$	3,59 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,62) \$	(2,62) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	3,03 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,27 \$	0,27 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,30 \$	0,61 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,60 \$	19,82 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	55,71 \$	103,41 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,40 \$	3,40 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,34 \$	20,34 \$
Total des autres coûts	37,41 \$	37,41 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	93,12 \$	140,83 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	10,35 \$	15,65 \$
Taux horaire suggéré	103,47 \$	156,47 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	42,15 \$	84,30 \$
Vacances (13%)	5,48 \$	10,96 \$
Avantages imposables non payables (2.567 \$/hre)	2,57 \$	2,57 \$
Salaire brut	50,20 \$	97,83 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,80 \$	1,60 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	2,98 \$	5,91 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,33 \$	0,66 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 1)	2,14 \$	4,17 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	2,49 \$	4,80 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,57) \$	(2,57) \$
Avantages sociaux - retraite	4,32 \$	4,32 \$
Avantages sociaux - assurances	2,76 \$	2,76 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,36 \$	0,71 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	14,77 \$	23,52 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	64,96 \$	121,35 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,00 \$	4,00 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'É uvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,66 \$	19,66 \$
Total des autres coûts	37,33 \$	37,33 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	102,29 \$	158,68 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	11,37 \$	17,63 \$
Taux horaire suggéré	113,66 \$	176,31 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	25,29 \$	50,58 \$
Vacances (13%)	3,29 \$	6,58 \$
Avantages imposables non payables (2.567 \$/hre)	2,57 \$	2,57 \$
Salaire brut	31,14 \$	59,72 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,48 \$	0,96 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	1,81 \$	3,57 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 1)	1,33 \$	2,54 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	1,55 \$	2,93 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,57) \$	(2,57) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	2,76 \$	2,76 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,21 \$	0,43 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	10,49 \$	15,74 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	41,64 \$	75,46 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,40 \$	2,40 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'É uvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,66 \$	19,66 \$
Total des autres coûts	35,73 \$	35,73 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	77,37 \$	111,19 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,60 \$	12,35 \$
Taux horaire suggéré	85,96 \$	123,55 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	29,51 \$	59,02 \$
Vacances (13%)	3,84 \$	7,67 \$
Avantages imposables non payables (2.567 \$/hre)	2,57 \$	2,57 \$
Salaire brut	35,91 \$	69,26 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i>salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,56 \$	1,12 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	2,11 \$	4,16 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,23 \$	0,46 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4.26%</i>) (Note 1)	1,53 \$	2,95 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	1,78 \$	3,40 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,57) \$	(2,57) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	2,76 \$	2,76 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0.75%</i>)	0,25 \$	0,50 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,37 \$	17,50 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	47,29 \$	86,76 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,80 \$	2,80 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'É uvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,66 \$	19,66 \$
Total des autres coûts	36,13 \$	36,13 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	83,42 \$	122,89 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	9,27 \$	13,65 \$
Taux horaire suggéré	92,69 \$	136,55 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	35,83 \$	71,66 \$
Vacances (13%)	4,66 \$	9,32 \$
Avantages imposables non payables (2.567 \$/hre)	2,57 \$	2,57 \$
Salaire brut	43,05 \$	83,54 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (<i> salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4</i>)	0,68 \$	1,36 \$
Régie des rentes du Québec (<i> salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%</i>)	2,54 \$	5,03 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (<i> salaire brut - Av. impos. x 0.692%</i>)	0,28 \$	0,56 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i> salaire brut x 4.26%</i>) (Note 1)	1,83 \$	3,56 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$</i>) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	2,14 \$	4,10 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,57) \$	(2,57) \$
Avantages sociaux - retraite	3,57 \$	3,57 \$
Avantages sociaux - assurances	2,76 \$	2,76 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (<i> salaire brut x 0.75%</i>)	0,30 \$	0,61 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	12,69 \$	20,13 \$
Coût horaire de la main d'É uvre	55,75 \$	103,68 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,40 \$	3,40 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,66 \$	19,66 \$
Total des autres coûts	36,73 \$	36,73 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	92,48 \$	140,41 \$
Bénéfice		
Majoration estimé de 10% (Note 3)	10,28 \$	15,60 \$
Taux horaire suggéré	102,76 \$	156,01 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

- Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.
- Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.
- Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre